



RCS : ROMANS

Code greffe : 2602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1990 B 00353

Numéro SIREN : 378 555 619

Nom ou dénomination : EXIMIUM

Ce dépôt a été enregistré le 12/02/2013 sous le numéro de dépôt A2013/001201

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... *ROMANS SUR ISERE*



560134

Dénomination : EXIMIUM
Adresse : 48 avenue Des Allobroges 26100 Romans Sur Isere -
FRANCE-
n° de gestion : 1990B00353
n° d'identification : 378 555 619
n° de dépôt : A2013/001201
Date du dépôt : 12/02/2013

Pièce : procès-verbal du conseil de surveillance du
02/01/2013



560134

EXIMIUM**Société par actions simplifiée au capital de 1 210 080 euros****Siège social : 48 avenue des ALLOBROGES, 26100 ROMANS SUR ISERE
378555619 RCS ROMANS****PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE
SURVEILLANCE DU 2 JANVIER 2013**DÉPOSÉ AU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE ROMANS LE
12 FEV. 2013

L'an DEUX MILLE TREIZE
Le Deux Janvier
A 10 heures

Les membres du conseil de surveillance de la société EXIMIUM se sont réunis au siège social, sur convocation du Président.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

Monsieur Laurent BAULE

Madame Catherine BAULE

La société SARL ARTIMON, représentée par son co-gérant Monsieur François BAULE.

Plus de la moitié de ses membres étant présents, le Conseil peut valablement délibérer.

La Société à responsabilité limitée ARTIMON, représentée par son co-gérant, Monsieur François BAULE, préside la réunion en sa qualité de Président du Conseil de surveillance.

Monsieur Laurent BAULE assume les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le conseil de surveillance adopte ce procès-verbal.

Le Président de séance rappelle que le conseil de surveillance est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL

Le conseil de surveillance décide, à l'unanimité, de nommer en qualité de Directeur Général, pour une durée illimitée à compter du 1^{er} janvier 2013 :

La société LE BOURHIS GESTION,

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est sis 8 allée du Timon 26730 HOSTUN, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 788570919 RCS ROMANS

Représentée par Monsieur Bruno LE BOURHIS, en sa qualité de gérant et associé unique,

Le Directeur Général déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires requises pour l'exercice desdites fonctions.

Conformément aux dispositions des statuts, la société LE BOURHIS GESTION disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Conformément aux statuts, la société LE BOURHIS GESTION aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Le conseil de surveillance donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un membre du conseil de surveillance au moins.

Un membre

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'L. Bourhis', written in a cursive style.

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'L. Bourhis', written in a cursive style.